

Compte rendu de la CAPD 17 mai 2013

Présents : 5 SNUipp (et 2 suppléants) , 4 SE-Unsa (et 3 suppléants), 1 SGEN (et 1 suppléant), 12 IEN

Liste d'aptitude de PE 2013/2014

12 collègues ont candidaté , seuls 9 sont retenus pour la liste d'aptitude.

Après cette intégration, il reste encore 115 instituteurs dans le département.

Le SNUipp a rappelé que le corps devait s'éteindre en 2007 et demande au DASEN d'interpeller le ministère pour intégrer tous les collègues qui le souhaitent.

Avancement au grade de PE Hors Classe 2013/2014

Le contingent octroyé par le ministère est de 54 agents. Le dernier promu a un barème 41,750 (11^{ème} échelon, 19.75 de note). Le ratio équivaut à 2,06 % du corps de PE. Le SNUipp rappelle que le système de promotion à la hors classe est injuste et souhaite l'avancement de tous à la même vitesse.

Mouvement départemental 2013 : phase principale

	Mouvement 2013	Mouvement 2012
Nombre de participants	1029	1073
Ont obtenu une mutation	415 (40,33%)	405 (37,74%)
Restent sur leur poste	350 (34,01%)	347 (32,34%)
Sans poste	264 (25,66%)	321 (29,92%)

Postes à profil :

Listes des postes à profil pourvus :

- Enseignant référent Longwy (Avis Très favorable de la commission et Barème de 25.250)
- Aide Handicap Ecole (Avis Très favorable de la commission et Barème de 20.833)
- Enseignant établissement pénitentiaire (Avis Très favorable de la commission et Barème de 27.833)
- CLIS A Marcel Leroy Nancy (Avis Très favorable de la commission et Barème de 10.333)
- Directeurs RRS-Eclair : Direction Pierre et Marie Curie TOUL (Avis favorable de la commission et Barème de 31.819), Direction Élémentaire Paul Bert Vandoeuvre (Avis favorable de la commission et Barème de 25.25), Direction Maternelle Europe-Nations Vandoeuvre (Avis favorable de la commission et Barème de 12.333), Maternelle Hélène Defaut Homécourt (Avis favorable de la commission et Barème de 22.689)
- « Plus de maîtres que de classes » : Élémentaire Schweitzer LAXOU : Avis Très favorable de la commission et Barème de 7.333.
- « Plus de maîtres que de classes » : Ecoles Ferry et Poincaré VILLERUPT. Aucun candidat pour le moment. Une collègue actuellement dans une des 2 écoles est pressentie.
- Les ½ postes coordonnateur ZEP à Toul et celui de Cirey sont vacants. Les commissions ont lieu prochainement.

Un appel à candidature sur les directions restées vacantes sera transmis aux écoles. Les collègues, inscrits sur la liste d'aptitude à la direction, et qui n'occupent pas ou n'ont pas été nommés au mouvement sur un poste de direction, pourront postuler. S'ils obtiennent un de ces postes, ils seront nommés à titre définitif.

Un appel à candidature pour faire fonction sur la direction de l'école spécialisée Marcel Leroy sera également fait. Pour postuler, il faut être enseignant spécialisé. A l'issue de l'année 2013/2014, si le faisant fonction est inscrit sur la liste des Directeurs spécialisés, il sera alors titularisé.

Congé de formation professionnelle 2013/2014

27 collègues ont déposé un dossier. Le budget alloué est de 206871 €.

Compte tenu des demandes, seuls les départs en formation Master 2 ont été acceptés.

12 collègues obtiennent un congé formation pour l'année 2013/2014. 4 collègues sont en liste complémentaire.

Questions diverses posées par le SNUipp

Ineat-Exeat

A ce jour, 47 demandes d'ineat, et 25 demandes d'exeat

Le SNUipp a souhaité que des critères soient annoncés clairement. Ainsi, parmi les critères, seront pris en compte :

- rapprochement conjoint
- demande sur plusieurs années consécutives
- si une disponibilité pendant l'année en cours en cas de séparation des conjoints
- motifs

D'ores et déjà, des échanges terme à terme entre départements vont se faire prochainement, à savoir : 4 avec les Vosges, 2 avec la Moselle, 1 avec le Nord, 1 avec les Charentes Maritimes.

Affectation des surnombres

A la rentrée, les personnels affectés en surnombre seront nommés en brigade de remplacement. Pour le Nord, ils seront rattachés dans des écoles sur les circonscriptions de PAM et Jarny, pour le Sud sur les écoles de Nancy et sa banlieue. Lorsqu'ils ne seront pas en remplacement, ils resteront ainsi dans leurs écoles de rattachement. Au cours de l'année, ils seront appelés par barème sur les postes qui se libèrent.

Le SNUipp a demandé que ces écoles de rattachement soient des écoles de moins de 4 classes pour ainsi aider les directeurs non déchargés. Le DASEN est d'accord avec la proposition du SNUipp.

Temps partiel à 80% hebdomadaire

Les situations des personnels seront étudiées au cas par cas pour voir si le 80% est compatible avec l'intérêt du service. En cas de refus, les collègues seront reçus (tout comme pour le 50 % annualisé).

Les réponses seront données aux collègues courant juin pour les enseignants déjà en poste et début juillet pour les collègues nommés en 2^{ème} phase.

Participation aux stages syndicaux

Le SNUipp a rappelé qu'une participation à un stage syndical est soit autorisée, soit refusée, mais pas acceptée sous condition de remplacement.

Relevé des jours de grève

Le SNUipp rappelle que les grévistes n'ont pas à renvoyer le papier. Pour les non- grévistes, le SNUipp souhaite un envoi sur les boîtes professionnelles en plus des boîtes écoles avec document en PJ. A terme, il serait opportun qu'il y ait un formulaire en ligne à compléter. Le secrétaire général se renseigne sur la faisabilité.

Accès au PIAL

Le SNU trouve l'arborescence du PIAL compliquée. Lors des stages de formation initiale de directeurs, le portail sera manipulé, et des formations devraient être proposées en circonscription à la rentrée.

Envoi des bulletins de paie à domicile

Comme dans les 3 autres départements lorrains, le SNUipp souhaite un envoi des fiches de paie à domicile. Le DASEN estime le surcoût à 10000 euros.... et refuse cet envoi. Le SNUipp réitérera sa demande lors d'une prochaine CAPD.

Cas des enfants non régularisés et possibilité de faire un dossier MDPH

L'IEN ASH répond que les dossiers des enfants sans papiers sont traités comme les autres. Une information sera faite par le DASEN envers les référents pour le rappeler.

Evaluations CE1 et CM2

Un courrier du DASEN a été envoyé dans les écoles, courrier que le SNUipp trouve ambigu quant à la passation. Il a été rappelé que les évaluations sont facultatives, que les équipes sont libres d'utiliser cet outil ou non. Le DASEN est favorable à la passation, mais précise que « personne ne sera pendu si les collègues ne les utilisent pas ».

Activité Pédagogique Complémentaire (APC)

L'école se saisit de l'APC et l'organise en fonction de ses besoins en conjuguant les différentes modalités (aide au travail perso, aide aux difficultés, projet d'école). Le projet APC doit être présenté en conseil d'école. Le SNU précise qu'une liberté est à laisser aux équipes sur les horaires, en particulier pour les communes qui passent à 4,5 jours.

Formation des enseignants

49 PES en formation

Ils seront chez les EMF jusqu'aux vacances de la Toussaint. Ensuite, ils occuperont un poste entier en fonction des congés longs sur l'ensemble du département.

Master 2 contractuel :

Les étudiants en Master 2 admissibles au concours peuvent s'ils le souhaitent signer un contrat de travail de 9h semaine (payé équivalent d'un mi-temps). Ils seront affectés sur les décharges des EMF (6h), assureront 1 h d'APC par semaine, et devront encore 2 heures par semaine qui ne sont pas encore définies (concentration pour faire des journées de classe et remplacer des décharges de directeurs non déchargés ?)

Etats des remplacements :

janvier 97,41 % (soit 72 classes non remplacées en moyenne chaque jour)

février 93,06 % (soit 195 classes non remplacées en moyenne chaque jour)

mars 94,44% (soit 155 classes non remplacées en moyenne chaque jour)

avril 96,88% (soit 90 classes non remplacées en moyenne chaque jour)

2^{ème} phase du mouvement

Le mouvement informatisé du 2^{ème} mouvement aura lieu vers le 12 juin.

Le Groupe de travail (avec affectations manuelles) aura lieu le 28 juin.

Divers

- Les infos sur projet d'école arriveront bientôt dans les écoles.
- Rythmes : Comité de suivi mis en place par le Dasen sur la réforme des rythmes. 1 représentant de chaque organisation syndicale siègera dans ce comité.

Vos élus SNUipp à la CAPD
Philippe Spillman
Fabienne Moreau
Alice Herfray
Emmanuel Degritot
Fanny Sapirstein
Dominique Gérard
Céline Leclerc-Gaff
Marie-Rose Cornu
Christelle Mauss
Corinne Bourgoïn-Studnicka